

Préfecture de l'Indre

>><<

AVIS D'ENQUETE

>><<

Commune de CLUIS

Projet d'acquisition d'une parcelle située sur la zone d'activité d'intérêt communautaire de la Grande Justice sur le territoire de la commune de Cluis

Il sera procédé, sur la commune de Cluis, **du lundi 6 mai 2019 à 10h00 au samedi 25 mai 2019 à 12h00 inclus**, à une **enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire** concernant le dossier présenté par la communauté de communes du Val de Bouzanne relatif au projet d'acquisition d'une parcelle située sur la zone d'activité d'intérêt communautaire de la Grande Justice sur le territoire de la commune de Cluis.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges, M. GAUDRON Bernard, cadre d'entreprise retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête seront déposés en mairie de Cluis pendant 20 jours consécutifs, du lundi 6 mai 2019 à 10h00 au samedi 25 mai 2019 à 12h00 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit :

- pour l'enquête d'utilité publique, au commissaire enquêteur en mairie de Cluis (siège de l'enquête),
- pour l'enquête parcellaire, au maire ou au commissaire enquêteur à cette même adresse.

Les permanences où le commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Cluis, les observations du public sont les suivantes :

- **lundi 6 mai 2019 de 10 h 00 à 12 h 00**
- **jeudi 16 mai 2019 de 15 h 00 à 17 h 00**
- **samedi 25 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00**

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour produire ses rapport, conclusions, procès-verbal et avis, dont une copie sera tenue à disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Cluis et à la préfecture de l'Indre (Bureau de l'environnement).

L'arrêté préfectoral du 15 avril 2019 portant ouverture de la présente enquête publique, ainsi que le présent avis d'enquête sont consultables sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre (www.indre.gouv.fr).